

Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Société pédagogique vaudoise
Monsieur Jacques Daniélou
Président
Chemin des Allinges 2
1006 Lausanne

Lausanne, le 14 août 2013

Transfert vers le primaire des généralistes qui enseignent en actuelles années 7 à 9 et maîtrise de classe dans les années 7H et 8H (votre courrier du 28 mars 2013)

Monsieur le Président,

C'est avec retard que je réponds à votre lettre du 28 mars 2013 et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Mais il était nécessaire de procéder à un certain nombre de recherches avant de pouvoir vous adresser ce courrier.

Les ordres et degrés de l'école vaudoise dans lesquels les enseignants peuvent exercer leurs compétences professionnelles sont définis par les règlements de reconnaissance des diplômes pédagogiques édictés par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). En l'occurrence, c'est bien au degré primaire que devraient enseigner les maîtres généralistes compte tenu de leur titre. L'article 103a du Règlement d'application de la Loi scolaire du 12 juin 1984, article abrogé désormais, le prévoyait expressément d'ailleurs. Il est donc légitime que le Département vise à s'assurer à terme que tous les enseignants qui le servent accomplissent leur métier au sein du secteur correspondant à leur formation. C'est l'objet de l'injonction rappelée ce printemps aux directions par la Direction générale de l'enseignement obligatoire et je la partage, notamment en regard de l'égalité de traitement.

Le nombre des généralistes enseignant dans les anciennes années 7 à 9 (9H à 11H actuelles) est légèrement inférieur à deux cents et il n'est pas concevable d'imaginer que ce transfert puisse s'accomplir à court terme. Aussi, j'ai prié les directions d'appliquer cette recommandation sans aucune précipitation, en veillant à y recourir lorsque les conditions locales d'emploi ou le volume de périodes à répartir entre toutes les catégories d'enseignants le permettaient.

Tout comme vous, je partage vos considérations quant au fait que ces « transferts » ne devraient en aucun cas déboucher sur une augmentation du nombre, déjà trop élevé, d'auxiliaires sans titres travaillant au sein de l'école vaudoise. Il ne saurait donc effectivement être question de remplacer lesdits généralistes par du personnel pédagogiquement non formé. A l'inverse, vous me permettrez de considérer que des auxiliaires sans titres, travaillant actuellement dans le secteur primaire, devraient être progressivement remplacés par des généralistes, qualifiés et expérimentés, oeuvrant au degré secondaire.

./..

Transfert vers le primaire des généralistes qui enseignent en actuelles années 7 à 9 et maîtrise de classe dans les années 7H et 8H (votre courrier du 28 mars 2013)

Vous exprimez ensuite, sous point trois, le souhait que soient explorées des solutions visant à permettre aux généralistes de « rejoindre formellement le statut de maître de disciplines académiques ». Outre le fait que la possibilité d'obtenir un titre semi-généraliste avait déjà été offerte par la HEP il y a quelques années, certes dans un laps de temps limité, d'importantes réflexions sont en cours au niveau fédéral quant à la valorisation d'acquis d'expérience en regard des formations initiales ou des compléments de formation. Tout comme vous, je suis de près lesdits travaux.

Sous point 4, vous demandez que la question de la maîtrise de classe en 7H-8H soit traitée avec souplesse. Je partage votre vœu et rappelle que c'est précisément l'objet de l'alinéa 3 de l'article 148 de la LEO, alinéa indiquant que l'attribution de la maîtrise en 7è et 8è HarmoS « à un enseignant disposant des titres requis pour l'enseignement au degré primaire et qui assure au moins un mi-temps d'enseignement dans la classe dont il a la maîtrise » fera l'objet d'une mise en œuvre progressive, en principe dans un délai de 5 ans à partir de l'entrée en vigueur de la présente loi.

Compte tenu de l'importance des objets soulevés par votre courrier, je me permets d'adresser copie de votre missive et de ma réponse à Monsieur Guillaume Vanhulst, Recteur de la HEP, ainsi qu'au SSP, à la SVMS et à l'ADES OV.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



Anne-Catherine LYON

Copie (avec votre lettre du 28 mars 2013) :

- M. Guillaume Vanhulst, Recteur de la HEP
- M. Julien Eggenberger, Président du SSP-Enseignement
- M. Gilles Pierrehumbert, Président de la SVMS
- M. Marc Ducret, Président de l'ADES OV